Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach 7836 / Tel. 031/382 10 10 / Fax 031/382 10 16
Internet http://www.sab.ch E-Mail info@sab.ch Postkonto 50-6480

Berne, 13 janvier 2017

Communiqué de presse du SAB

N^0 1126

Le SAB rejette le nouveau découpage des régions de primes

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) s'oppose au nouveau découpage des régions de primes, tel que proposé par le Conseil fédéral. Ce projet signifierait, pour de nombreuses communes rurales, une hausse des primes des caisses maladie. Une telle évolution serait en contradiction avec le recul des prestations médicales dans ces régions.

Par le biais d'une ordonnance, le Conseil fédéral propose un nouveau découpage des régions de primes. Au lieu des trois actuelles, plusieurs cantons n'en auraient ainsi plus que deux. Cette nouvelle répartition favorise les communes ayant d'importants frais médicaux, au détriment de celles qui sont moins dispendieuses. Ce sont surtout les communes rurales qui seraient ainsi pénalisées, en se retrouvant dans des régions de primes connaissant des coûts plus importants. Selon les estimations actuelles, ce sont quelque 3,2 millions de personnes qui seraient affectés par une hausse de leur prime. Cette augmentation pourrait se monter jusqu'à 10%. Pour ces différentes raisons, le SAB s'oppose à un nouveau découpage des régions de prime. Le système actuel, qui compte jusqu'à trois régions de primes par canton, doit être conservé. Un nouveau découpage est d'autant moins compréhensible, en regard de la plus faible disponibilité de services médicaux dans les régions concernées. Cette tendance se poursuit d'ailleurs actuellement. Pénaliser des communes rurales, alors que ces dernières ne bénéficient pas des mêmes prestations médicales que les centres urbains, n'est pas acceptable.

Le Conseil fédéral justifie, entre autres, son projet en indiquant que les coûts de la santé ne doivent plus être calculés par communes, mais au niveau des districts. Pour le SAB, il n'est pas normal que des mesures politiques appliquent des découpages introduits par les milieux statistiques. Les responsables politiques doivent évaluer eux-mêmes quelles sont les bases statistiques applicables. Dans ce cas, les coûts de la santé doivent continuer à être évalués au niveau communal.

Informations complémentaires :
Thomas Egger, Directeur du SAB
Tél : 031 382 10 10